

LA FORMATION CONTINUE UNIVERSITAIRE



➤ Développez vos compétences

➤ Formez-vous à un nouveau métier

➤ Perfectionnez vos connaissances

➤ **CONTACTEZ-NOUS**
SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

Tél. : 40 80 38 77

formation-continue@upf.pf

Pour plus d'info : www.upf.pf
(rubrique formation continue)

Conférence en droit public et droit de la concurrence Avocats, juristes, responsables de services publics et d'entreprises ... à vos codes !...

« Droit des marchés publics et droit de la concurrence »

Le mardi 26 avril 2016, de 14h00 à 18h00

Lieu : Campus d'Outumaoro - Amphi A2

Questions traitées :

L'intervention consiste en une présentation de l'actualité jurisprudentielle et législative dans le domaine des marchés publics et du droit de la concurrence.

En particulier, l'exposé permettra de comparer la manière dont ces questions sont traitées par le droit de la Polynésie française et par le droit français.

1°) **Le droit des marchés publics**

Il a été profondément remanié en France avec l'ordonnance du 23 juillet 2015, et en Polynésie française avec les délibérations n° 2014-59, 2015-53 et 2015-15. Ces évolutions méritent d'être confrontées et étudiées, notamment afin de comprendre la manière dont les acteurs et les juges interpréteront ce nouveau droit.

2°) **Le droit de la concurrence**

La Polynésie française s'est dotée, contrairement à la France et à la plupart des Etats européens, d'un code de la concurrence avec la loi du pays du 23 février 2015.

La mise en place de l'autorité polynésienne de la concurrence mérite d'être suivie avec attention par l'ensemble des acteurs économiques et juridiques locaux.

En outre, le droit polynésien, bien que formellement original s'inspire largement du droit français et européen de la concurrence : les interprétations jurisprudentielles du continent méritent donc d'être regardées afin de comprendre la manière dont ce droit sera interprété par les autorités judiciaires polynésiennes.

Conférence animée par :

David SOLDINI

Maître de conférences en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Directeur des études de l'Institut d'études judiciaires Jean Domat

Inscriptions :

- Après du Service de la Formation continue
- Frais de participation : 20.000 F / personne

